

Bulletin éducation

N° 3-4. – Décembre 1997

Council of Europe
Conseil de l'Europe



Editorial

Voici la nouvelle parution de notre Bulletin de l'Éducation que nous avons réadapté après quelques mois d'interruption.

Ce changement s'inscrit dans une période de transition du Conseil de l'Europe qui est riche en nouveaux défis.

En effet, le Deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'octobre 1997 nous invite à définir un nouveau cours et encourage un développement accru dans le domaine de l'éducation, l'éducation à la citoyenneté démocratique et la recherche de réponses communes face au développement des nouvelles technologies de l'information. D'un point de vue plus large, un «comité des sages» a été créé pour formuler des recommandations concernant l'adaptation des structures du Conseil de l'Europe qui seront mises en place pour son 50^e anniversaire.

Bien entendu, il s'agit, pour l'éducation, plus d'une évolution que d'une révolution, et les graines ont déjà été semées, notamment sous l'impulsion de Maitland Stobart qui a pris sa retraite à l'automne dernier après une remarquable carrière au Conseil de l'Europe.

Maitland a marqué de son empreinte la coopération européenne en matière d'éducation et la marquera encore pour les années qui viennent, comme l'a dit le président du Comité de l'éducation M. Klaus Eichner, dans son discours d'adieu.

Le départ de Maitland a provoqué d'autres changements: M. Jaroslav Kalous a rejoint le Conseil de l'Europe en qualité de Directeur adjoint de l'Enseignement, de la Culture et du Sport et, aux côtés de M. Raymond Weber, Directeur, il jouera un rôle déterminant dans la conduite de nos travaux pendant les années à venir.

Après 25 années d'activité au Conseil de l'Europe, j'ai pris, pour ma part, la suite de Maitland Stobart à la tête du Service de l'Éducation. Pendant toutes ces années, j'ai partagé mon temps presque équitablement entre l'éducation, la culture et la jeunesse et je suis fier d'avoir contribué à quelques unes des plus belles réalisations du Conseil de l'Europe dans ces domaines.

L'éventail des sujets traités dans ce bulletin donne une indication de la diversité en Europe des situations et des besoins. C'est aussi un élément de force pour le Conseil de l'Europe et je me réjouis d'avoir la chance de travailler chaque jour avec des personnes originaires de plus de 40 pays, dont le foisonnement d'idées, l'esprit d'initiative et la créativité sont une source d'enrichissement mutuel.

Malgré les inévitables frustrations que nous rencontrons dans la coopération internationale, il faut considérer comme un miracle le fait qu'une organisation telle que la notre parvienne à unir dans la poursuite des mêmes grands idéaux des peuples de pays aussi nombreux et divers, et ma foi dans le Conseil de l'Europe tout comme mon enthousiasme pour son travail sont aussi forts qu'au premier jour de mon arrivée à Strasbourg.

C'est en nous fondant sur les valeurs, les principes et les convictions que nous partageons que nous continuerons à promouvoir une plus grande richesse dans l'offre éducative en Europe et à faciliter l'échange d'idées et d'initiatives fructueuses. Mais notre succès dépend aussi de la qualité des apports que le Conseil de l'Europe reçoit de l'extérieur.

Ce Bulletin est un moyen d'expression que nous voulons consacrer à cette tâche. N'hésitez donc pas à y contribuer en nous faisant part de vos réflexions...

Gabriele Mazza

(Tél. +33 (0)3 88 41 26 29)



L'éducation au sommet

L'Education et la culture ont été parmi les thèmes dominants du deuxième Sommet du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Strasbourg en octobre dernier. Trente-quatre chefs d'Etat et de gouvernement, sur les quarante-quatre qui étaient présents, ont fait l'éloge de l'éducation, de l'apprentissage des langues, de la culture et/ou du patrimoine culturel.

«C'est là une des missions essentielles de notre Organisation: apprendre aux jeunes européens la citoyenneté et la démocratie, leur donner l'amour de la justice et de la liberté, leur inculquer le respect de l'autre et le sens des responsabilités. C'est par là, par l'éducation, que tout commence!» a dit le Président Jacques Chirac dans son discours d'ouverture.

Les 44 chefs d'Etat et de gouvernement ont solennellement affirmé dans la Déclaration finale du Sommet qu'ils étaient «conscients de la dimension éducative et culturelle des principaux enjeux de l'Europe de demain, ainsi que du rôle essentiel de la culture et de l'éducation dans le renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre nos peuples». On ne pouvait exprimer plus clairement et avec plus de force l'importance fondamentale de l'éducation et de la culture pour le progrès et la paix en Europe.

Pour mettre en pratique leurs convictions, les chefs d'Etat et de gouvernement sont convenus d'un Plan d'Action axé sur quatre grands domaines où des avancées immédiates sont possibles: (1) démocratie et droits de l'homme, (2) cohésion sociale, (3) sécurité des citoyens, et (4) valeurs démocratiques et diversité culturelle.

Dans chacun de ces domaines, un petit nombre de points spécifiques a été désigné comme méritant une

action prioritaire de la part du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres. Cela signifie que, dans les années à venir, les activités et les ressources du Conseil de l'Europe seront concentrées d'une manière ou d'une autre sur les priorités définies dans le Plan d'Action.

Sous le titre «Valeurs démocratiques et diversité culturelle», sont énumérés trois projets généraux d'une grande portée :

(1) Education à la citoyenneté démocratique en vue de sensibiliser les citoyens à leurs droits et à leurs responsabilités, incluant un nouveau programme d'échanges de jeunes; (2) Mise en valeur du patrimoine européen par le lancement en 1999 d'une campagne sur «l'Europe, un patrimoine commun», fondée sur des partenariats existants ou à créer entre les pouvoirs publics, les institutions éducatives et culturelles et l'industrie; (3) Une politique européenne pour l'application des nouvelles technologies de l'information, afin d'assurer le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle, de promouvoir la liberté d'expression et d'information, et de valoriser leur potentiel éducatif et culturel; des partenariats appropriés devront être recherchés à cet effet.

Dans son intervention devant le CDCC, réuni en session plénière le 21 janvier 1998, M. Hans Christian Krüger, Secrétaire général adjoint, a évoqué ces trois groupes d'activités. Voici quelques uns de ses commentaires indiquant clairement les lignes directrices et les attentes quant aux suites à donner au Sommet dans le domaine de l'éducation et de la culture:

«La Politikverdrossenheit – terme allemand qui signifie défiance et

indifférence vis-à-vis des institutions publiques – est paraît-il en augmentation, ce qui laisserait mal augurer du développement de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit. La vraie démocratie repose sur la participation des citoyens. Il nous appartient de trouver de nouveaux mécanismes pour que la participation des citoyens devienne plus satisfaisante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous devons absolument impliquer les jeunes, en nous souvenant que ce que nous, adultes, disons et faisons perd de son efficacité si cela n'est pas partagé et soutenu par la jeune génération.

A cet égard, je suis heureux de vous informer que le Gouvernement norvégien a généreusement offert de dégager une somme considérable (5 millions de francs français pour une période de cinq ans) pour financer un programme qui facilitera l'échange d'élèves du secondaire.

Le patrimoine culturel européen offre un signe tangible et visible de la diversité et de l'unité de notre continent et de sa dimension multiculturelle ou, mieux encore, interculturelle. Faire prendre conscience de la dimension européenne de la plus grande partie de notre patrimoine culturel est extrêmement utile, tant pour promouvoir les valeurs fondamentales de notre culture commune que pour éviter qu'une évocation abusive du patrimoine culturel ne conduise à des comportements xénophobes et ultranationalistes.

C'est pourquoi le Sommet de Strasbourg a recommandé une campagne de sensibilisation du public afin de souligner et de mettre en valeur le patrimoine culturel sous tous ses aspects, qu'il soit façonné par l'homme ou naturel. Nous espérons que la

campagne de 1999 sera aussi efficace que la première lancée par le Conseil faisant oeuvre de pionnier en 1975, alors que l'Organisation comptait beaucoup moins de membres.

Les nouvelles technologies de l'information sont peut-être bien en train de modifier radicalement notre notion du temps et de l'espace et, partant, nos mentalités et nos modes de vie. Nous devons veiller toutefois à défendre et à promouvoir les valeurs fondamentales qui sont les nôtres, ainsi que les droits fondamentaux de la personne, y compris le droit à la vie privée, qui est un élément de la dignité humaine.

On dit qu'une révolution silencieuse est en cours, semblable à certains égards à celle déclenchée en silence par Gutenberg il y a 550 ans. Nous devons faire en sorte que dans cette révolution, l'homme soit le marteau et non l'enclume.

Ces principaux domaines ou ensembles de projets – a ajouté M. Krüger – intéressent directement non seulement le CDCC et ses quatre comités spécialisés mais aussi pratiquement tous les secteurs et services de cette maison. Nous espérons donc une approche interdisciplinaire et intersectorielle associant les forces

pertinentes qui nous aideront à progresser vers nos objectifs communs: la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la primauté du droit et la coopération culturelle». ■

Abbréviations:

DECS: Directorate de l'Enseignement, de la Culture et du Sport

CDCC: Conseil de la Coopération Culturelle

CPLRE: Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Succès de la Conférence ministérielle à Kristiansand

La 19^e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education s'est tenue à Kristiansand, en Norvège, du 22 au 24 juin 1997 (la première avait eu lieu à La Haye en 1957).

Elle s'est révélée un excellent forum de discussion et de réflexion de haut niveau sur les grands problèmes d'orientation politique que rencontrent aujourd'hui les systèmes éducatifs en Europe. Grâce à un programme bien conçu et aux nombreuses activités conviviales organisées par le pays hôte, les participants ont eu amplement l'occasion de se connaître et d'échanger leurs vues lors de rencontres informelles.

Vingt-deux ministres et dix secrétaires d'Etat ou ministres adjoints ont

pris part à la Conférence. Le Comité des ministres, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, le Conseil de la coopération culturelle, le Canada, les Etats-Unis, Israël, la Commission européenne, le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, le Comité des Régions de l'Union européenne, l'UNESCO, l'OCDE et le Conseil Nordique des Ministres étaient aussi représentés.

Le thème de la Conférence de Kristiansand était: «Education 2000: tendances, convergences et priorités pour la coopération paneuropéenne». Par la hauteur de son discours inaugural, M. Daniel Tarschys, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a donné le ton à l'ensemble des travaux de la conférence.



«En cette fin du XX^e siècle», a dit le Secrétaire général, «les défis principaux pour l'éducation proviennent des mutations diverses et complexes de nos sociétés.

La mondialisation économique, l'évolution rapide de l'informatique et des médias, l'accroissement de la mobilité des personnes, le développement de nos sociétés multiculturelles et la transformation structurelle du travail nécessiteront l'acquisition par tous de connaissances et d'aptitudes nouvelles.

Il apparaît d'ores et déjà qu'à l'avenir, il faudra disposer de plus en plus de savoir-faire lié au traitement et à la diffusion de l'information, à la fourniture de services et à la gestion des relations humaines, notamment interculturelles.

Le chômage persistant que nous constatons, surtout le chômage des

jeunes, nous amène à nous interroger sur nos systèmes éducatifs :

Y-a-t-il inadéquation entre la préparation des jeunes au monde du travail et les nouvelles exigences de celui-ci? Nos systèmes éducatifs actuels sont-ils encore axés sur les qualifications requises dans des sociétés tournées vers la production industrielle? Portons-nous assez d'attention aux compétences et aux qualifications liées aux économies et sociétés émergentes?

L'avenir de nos sociétés démocratiques et notre prospérité dépendent largement des réponses qu'apporteront à ces questions les responsables de l'éducation.»

Le message de la Conférence de Kristiansand peut se résumer comme suit :

Les Ministres se félicitent vivement de la contribution spécifique du Conseil de l'Europe à la coopération européenne en matière d'éducation. Cette contribution reflète le caractère paneuropéen de l'Organisation, son attachement de longue date aux droits de l'homme et à la démocratie pluraliste, son souci de l'individu et son refus des situations d'exclusion et de marginalisation, son respect du patrimoine culturel européen et de la diversité de la culture européenne, son désir de rapprocher les peuples européens et de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles sur notre continent, la participation de décideurs, au niveau national, régional et local, de praticiens et de représentants de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation.

Les Ministres recommandent qu'à moyen et long terme, le Conseil de



L'Europe concentre son programme d'éducation sur les politiques de l'éducation propres à favoriser le développement équilibré de l'individu et à promouvoir la sécurité démocratique, la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion; l'éducation à la citoyenneté démocratique, y compris à la participation, à la prise de décision démocratique et à la résolution pacifique des conflits; la dimension européenne de l'éducation, en particulier les langues vivantes, l'enseignement de l'histoire, les liens et échanges scolaires, la formation continue des enseignants, l'activité «L'Europe à l'école» et la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur; l'éducation dans une société pluriculturelle et multilingue (éducation interculturelle).

Les Ministres recommandent que le Conseil de l'Europe continue à appuyer la réforme de l'éducation dans ses nouveaux pays partenaires d'Europe centrale et orientale dans les secteurs où l'Organisation possède une expérience reconnue. Dans un esprit de solidarité, le Conseil de l'Europe devrait déployer un effort particulier pour renforcer les programmes de coopération avec les Etats membres ou les régions ayant des besoins urgents.

L'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation restera vaine si les résultats de cette action ne sont pas connus et exploités par les Etats membres et leurs citoyens. Leur diffusion doit donc revêtir une

grande priorité tant pour les Etats membres que pour le Conseil de l'Europe lui-même. Elle pourrait se faire dans le cadre de séminaires nationaux, d'une coopération avec les éditeurs et par des contacts plus étroits avec la presse, la radio et la télévision éducatives. Il convient de tirer le meilleur parti des possibilités de diffusion sans précédent qu'offrent les nouvelles technologies de l'information dont l'Internet et le multi-média.

La Pologne s'est proposée d'accueillir la 20^e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education en l'an 2000. ■

Slavonie orientale

La voie à suivre par l'éducation et la culture

Depuis septembre 1996, le Conseil de l'Europe est engagé dans une forme sans précédent de coopération avec l'Administration Transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale (ATNUSO), mission de l'ONU chargée de la réintégration pacifique dans la République croate de la Slavonie orientale, du Baranja et du Srem occidental, région déchirée et dévastée par la guerre.

M. Gabriele Mazza, chef du Service de l'éducation au Conseil de l'Europe, a été détaché à temps partiel comme conseiller spécial pour



l'éducation et la culture. Sa mission était complexe et multiple, comme l'est la situation en Slavonie orientale, et prévoyait notamment: de gagner la confiance des deux parties, serbe et croate; de contribuer à restaurer la confiance entre les deux principaux groupes ethniques; de servir de médiateur dans les négociations sur tous les aspects de la politique éducative et culturelle future qui devra tenir compte pleinement des droits des minorités; de veiller à la mise en oeuvre des accords. Cinq questions ont été posées à M. Mazza. Voici ses réponses:

Bulletin Education: *Lors de votre premier séjour à Vukovar, quel problème majeur avez-vous rencontré et comment l'avez-vous réglé?*

Gabriele Mazza: Le problème immédiat fut de réunir les deux parties. Après la demande d'assistance pour l'éducation et la culture adressée au Conseil de l'Europe par l'ATNUSO, les tentatives de négociation sur l'éducation ont échoué et je suis donc arrivé à un moment où la situation était complètement bloquée.

Il a donc fallu bâtir un nouveau cadre d'intermédiation, de dialogue et de prise de décisions dont certaines étaient politiquement très sensibles et d'autres plus techniques. Les réunions n'étaient pas simples à organiser car les Serbes refusaient d'entrer en Croatie et les Croates refusaient de pénétrer sur le territoire occupé par les Serbes. Les premières réunions se sont déroulées dans un container, dans le «no man's land» séparant les territoires. La phase de mise en route fut donc difficile et la substance même des négociations était réduite à la portion congrue, car aucune des parties ne croyait ce que disait l'autre.

BE: *Comment avez-vous surmonté ces énormes problèmes de communication?*

GM: Rétrospectivement, je dirais que certains moments ont marqué des percées. En décembre 1996, j'ai organisé un voyage d'étude pour les principaux représentants des deux communautés au sein du comité mixte que je présidais; il s'agissait de visiter des écoles en Istrie où réside une très importante minorité italienne.

Pour les Serbes, c'était la première fois qu'ils s'aventuraient en Croatie depuis la guerre et cela les rendait naturellement un peu nerveux. La visite s'est néanmoins bien déroulée, les autorités

ministérielles croates ont tout organisé avec beaucoup d'efficacité et l'on a appris énormément de choses sur la situation réelle de la minorité italienne. Les autorités croates se trouvent désormais investies d'une responsabilité en ce sens qu'il leur serait difficile à présent de nier aux Serbes, ou à d'autres minorités d'ailleurs, des droits qu'ils ont reconnus aux Italiens.

Après le voyage en Istrie, un séminaire axé sur différents modèles d'éducation pour les minorités en Europe a été organisé au Centre européen de la Jeunesse à Budapest. Une soixantaine de responsables de l'éducation, chefs d'établissement et enseignants y ont participé et ce fut loin d'être une réunion facile; les deux délégations se tenaient à l'écart l'une de l'autre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la salle. Malgré les problèmes visibles, il est apparu plus tard qu'il y avait eu là malgré tout une sorte de percée.

Après cette réunion, la communication entre les deux groupes s'est grandement améliorée et de vrais progrès ont été réalisés. Plus tard, toute une série d'accords sur l'éducation a été élaborée et signée par les deux parties.

BE: *Pensez-vous que les accords conclus entre les autorités croates et les Serbes locaux sont suffisants pour garantir les droits en matière d'éducation dans la région?*

GM: Tout d'abord, je tiens à souligner que ces accords ont été soigneusement élaborés ensemble par les membres des deux principales communautés et là est la clé de leur succès potentiel.

En théorie, j'aurais très bien pu arriver dans la région avec une série d'accords transitoires bien rédigés et prêts à l'emploi et les imposer aux deux parties: après tout, j'aurais pu, si je l'avais voulu, utiliser pleinement les pouvoirs

exécutifs que me conférait le mandat de l'ATNUSO.

Cependant, si les choses s'étaient passées ainsi, il n'y aurait pas eu de processus, or le processus comptait au moins autant que les accords eux-mêmes. Je me suis en fait appliqué à établir la confiance entre les communautés qui en avaient autant besoin l'une que l'autre.

Cela dit, je crois que les accords eux-mêmes sont très importants et complets. S'ils sont correctement mis en oeuvre, ils donneront à toutes les populations de la région la possibilité de construire un avenir meilleur. Les accords garantissent l'emploi à la grande majorité des enseignants, permettent un mélange acceptable de disciplines spécifiques aux Serbes (musique, art, langue, etc.) dans le cadre du programme d'enseignement croate et le maintien d'un certain nombre d'écoles majoritairement serbes, et assurent un certain équilibre ethnique aux postes clés de l'administration scolaire (chef d'établissement et chef-adjoint, par exemple).

Il existe aussi pour les cinq prochaines années un moratoire sur l'enseignement de l'histoire depuis 1989 et le respect de cet accord est particulièrement important pour la coexistence pacifique. L'éducation, qui a joué un rôle stabilisateur dans le processus de réintégration, est à présent considérée comme l'un des facteurs qui déterminera le choix des habitants actuels et futurs de rester dans la région ou d'y retourner en tant que citoyens croates; et donc on ne saurait surestimer l'importance de ces accords.

BE: *Pensez-vous que le Conseil de l'Europe jouera un rôle dans l'avenir de la région?*

GM: La question n'est pas de savoir si le Conseil de l'Europe jouera un rôle ou non, mais plutôt en quoi consistera

exactement ce rôle. La Croatie étant un Etat membre, il est impossible d'ignorer la région danubienne. En outre, en tant qu'organisation dont le but essentiel est de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie pluraliste, il serait étrange que dans la période qui suivra le départ de l'ATNUSO, le Conseil de l'Europe ne joue pas un grand rôle en aidant les autorités croates dans leur effort de réconciliation des populations de la région.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les attentes concernant le rôle du Conseil de l'Europe sont plus grandes, et son image la plus forte, dans cette partie de l'Europe que n'importe où ailleurs. L'enjeu pour nous est important car là seront testés tous les principes et les valeurs que défend l'Organisation.

J'ai la conviction qu'à travers l'action concertée et coordonnée de tous les secteurs de l'Organisation, nous apporterons une contribution très large et efficace et je crois que le gouvernement croate n'attend pas moins que notre engagement total.

S'agissant des domaines de l'éducation et de la culture, nous pouvons compter sur plusieurs projets de coopération très pertinents. Par exemple, promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique, intégrer des étudiants et des enseignants de la région dans des programmes d'échange, supprimer l'ethnocentrisme de l'enseignement de l'histoire, mettre au point des programmes européens de formation pour les administrateurs chargés de la culture, élargir l'accès aux réseaux culturels européens et stimuler la créativité, sont quelques uns seulement des domaines dans lesquels pourrait se développer notre action en Croatie et dans la région danubienne en particulier.

Ceux qui connaissent cette région du monde savent bien que notre tâche



A Vukovar, 1997

s'annonce difficile, mais je crois que nous avons le devoir moral de relever le défi et, avec la coopération totale des autorités croates, je suis certain que nous continuerons à faire un travail apprécié.

BE: *Quelle a été à votre avis votre plus grande réussite pendant cette mission?*

GM: Je ne prétendrai pas que ma contribution a modifié le cours de l'histoire dans la région et, en fait, mon action n'a été possible que grâce à l'excellent soutien que j'ai reçu au sein du Conseil de l'Europe lui-même et de l'ATNUSO. Je suis très fier d'avoir contribué à une mission qui a certainement épargné de nombreuses vies et est d'ores et déjà considérée comme l'une des missions les plus réussies des Nations Unies. Je crois que mon plus grand succès est d'avoir gagné le respect et la confiance des deux parties – sans cela le reste n'eut pas été possible. ■

Contact:

Gabriele Mazza ou David Crosier
(Tél. +33 (0)3 88 41 26 29 ou 41 30 58)



Les langues: un passeport pour une citoyenneté européenne

En avril dernier s'est tenue à Strasbourg la Conférence finale du projet à moyen terme «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» auquel avaient pris part quelque 2 000 professionnels du domaine des langues et décideurs en matière de politiques linguistiques.

Cette conférence a attiré plus de 250 participants venus de 41 pays membres du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe ainsi que des délégations d'observateurs d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie et du Canada. Il s'agissait d'évaluer les résultats des travaux lancés en 1989 et de dresser les grandes lignes de l'action future du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'apprentissage et l'enseignement des langues.

Dans ce domaine, il apparaît évident qu'une organisation internationale regroupant aujourd'hui l'essentiel des états du continent peut jouer un rôle certain. Le fait que les projets Langues vivantes du Conseil de l'Europe se soient succédés depuis 1962 démontre à l'évidence que les Etats membres en sont bien conscients, comme le soulignait le Secrétaire général Daniel Tarschys dans son discours de clôture de la Conférence.

Le Comité des Ministres notait l'importance et les enjeux de l'apprentissage des langues dès 1982, en recommandant que «c'est seulement par une meilleure connaissance des langues vivantes européennes que l'on parviendra à faciliter la communication et les échanges entre Européens de langue maternelle différente et, par tant, à favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe et à éliminer les préjugés et la discrimination».

L'apprentissage tout au long de la vie

Des programmes d'actions successifs ont permis aux pays membres de renouveler et de moderniser leurs politiques linguistiques en les adaptant aux besoins de la vie actuelle. Un travail de longue haleine qui a abouti à une révolution silencieuse de

l'apprentissage et de l'enseignement des langues.

Les approches purement livresques et théoriques héritées de l'enseignement du latin et du grec ancien, encore en usage au début des années 70, ont aujourd'hui laissé place à des méthodes plus actives, mieux capables de répondre aux besoins de communication effective non seulement des jeunes générations mais également des adultes. Un article de presse est désormais un outil d'enseignement aussi prisé que l'extrait d'une œuvre littéraire classique; les chansons, les émissions de télévision et l'ensemble des médias audiovisuels et des technologies d'information sont aussi largement répandus que les manuels scolaires traditionnels.

Dès le lancement, le Comité de l'éducation décidait que le projet se concentrerait sur les secteurs éducatifs suivants: (pré-)primaire, secondaire du premier et du second cycle, enseignement professionnel et éducation des adultes.

S'agissant de l'apprentissage des langues au niveau (pré-)primaire, la question n'est plus de savoir s'il faut ou non apprendre une langue étrangère, ni même à quel âge, mais simplement comment. Cette demande récente



M. Daniel Tarschys, Secrétaire Général, M. Hermann Ströbel et M. John Trim (chef de projet) à la table d'honneur pendant la Conférence finale sur l'apprentissage des langues



Des instruments de langue pour les Européens

En termes concrets, la Conférence a demandé au Conseil de l'Europe de poursuivre le développement de deux instruments européens: (1) un Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues et pour l'évaluation, qui s'adresse à des décideurs en matière de politiques, à des élaborateurs de programmes, à des enseignants, etc. et (2) un Portfolio européen des langues destiné aux apprenants.

L'objectif du Cadre européen commun est de permettre à toutes les personnes impliquées dans l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes de s'informer mutuellement quant à leurs politiques linguistiques, notamment en matière d'objectifs, de méthodes et de résultats concrets. Cet instrument sera maintenant piloté dans divers contextes éducatifs. Après cette expérimentation et sa généralisation, il contribuera à offrir aux apprenants la qualité des conditions d'apprentissage et fournira une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications, facilitant ainsi la mobilité personnelle et professionnelle au niveau européen. Complémentairement au Cadre, un Guide général a été élaboré ainsi qu'une série de dix guides pour des catégories spécifiques d'utilisateurs.

Le Portfolio européen des langues sera également testé dans certains pays, dans le cadre scolaire comme dans l'éducation des adultes: sorte de «passeport langagier», il est destiné à motiver le propriétaire à poursuivre tout au long de la vie l'étude de langues déjà connues et à en apprendre de nouvelles.

L'objectif du Portfolio est de doter chaque européen d'un document

constitue un défi adressé aux systèmes scolaires qui doivent concevoir des moyens d'enseigner efficacement les langues à de très jeunes élèves. Un effort qui impose une réflexion non seulement sur le contenu de l'enseignement mais aussi sur l'ensemble du développement cognitif et affectif des enfants.

Un enseignement des langues mieux diversifié

L'enseignement au niveau secondaire amène les enfants de la pré-adolescence à l'aube de leur vie d'adulte, et l'enseignement des langues est crucial à ce stade. L'objectif est simple: il s'agit de les doter d'une capacité à communiquer réellement dans une langue étrangère, et idéalement plusieurs. L'acquisition de compétences partielles dans certaines langues (par exemple la compréhension seule) peut également aider à diversifier leurs aptitudes langagières.

Enfin, comme l'a recommandé la Conférence de Strasbourg, l'apprentissage des langues par les adultes devrait viser l'acquisition d'une certaine gamme de langues à des fins générales

ou professionnelles; l'objectif est de permettre aux apprenants de consolider leurs aptitudes langagières tout au long de leur vie et de refléter les évolutions et la diversité croissante de l'apprentissage des langues par les adultes.

Durant le Projet, des ateliers internationaux se sont concentrés sur des domaines spécifiques: objectifs et évaluation, «apprendre à apprendre» (préparation à l'apprentissage en tant que processus de toute une vie), éducation bilingue, utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, liens et échanges éducatifs, avec un accent particulier sur la formation des enseignants dans ces domaines.

Un certain nombre de recommandations ont résulté de cette Conférence de quatre jours tenue au Conseil de l'Europe. Certaines d'entre elles, de portée générale, étaient adressées aux gouvernements (politiques linguistiques) et aux professionnels de l'éducation (pratiques liées à des objectifs, des méthodes et à l'évaluation). D'autres, plus spécifiques et destinées au CDCC, concernaient l'action future dans le cadre d'un nouveau Projet à moyen terme.

dans lequel seront consignées de façon utile, permanente et constante les capacités acquises, académiques ou non, et quel que soit le niveau atteint (même des connaissances modestes ou partielles d'une langue peuvent y être notées). Des séjours à l'étranger impliquant nécessairement un contact avec une autre culture pourraient également y figurer.

Flexible de par sa conception, le Portfolio donnera un aperçu complet,

détaillé et précis des langues que maîtrise ou a appris le propriétaire, soit par des cours ou autrement. Il permettra la reconnaissance de divers niveaux de compétences langagières d'une manière transparente au niveau international, en liant les qualifications à une échelle commune européenne de compétences langagières décrites dans le Cadre européen commun.

Si le Portfolio européen des langues est mis en oeuvre à grande échelle, il

constituera un progrès décisif – et une contribution déterminante pour l'année européenne des langues prévue pour l'an 2001. ■

Contact:

Joseph Sheils ou Philia Thalgott
(Tél: +33 (0)3 88 41 20 79 ou 41 26 25)

Histoire: jouer pour comprendre

Et si les Traités issus de la première guerre mondiale avaient été différents que serait aujourd'hui l'Europe? Nul ne peut le dire, certes, mais rejouer les négociations de Versailles, Neuilly ou Sèvres peut aider les élèves à mieux comprendre les enjeux de l'histoire, la complexité des relations internationales et à réhabiliter le rôle du politique.

Paris, 10 Août 1920. Le Traité de Sèvres est signé à l'issue de longues négociations avec l'empire Ottoman. La Sublime Porte cède le contrôle de Constantinople qui devient une ville ouverte sous contrôle international. Par contre, la Grèce qui revendiquait l'Asie mineure et le port stratégique de Smyrne n'obtient ni l'un ni l'autre. Elle obtient en revanche Chypre que lui cède le Royaume-Uni; celui-ci avait obtenu du Sultan la concession de l'île pour 99 ans en 1878.

Sèvres a eu des résultats très différents. Constantinople est restée à la Turquie, la Grèce a brièvement obtenu l'Asie mineure, et Chypre est restée britannique jusqu'à son indépendance en 1959.

Pourtant, ce sont bien les conclusions auxquelles ont abouti les collégiens et lycéens qui ont pris part en février 1997 à «la Conférence européenne des lycéens sur le traité de Versailles et la conférence de paix de Paris en 1919».

pour renégocier les différents traités mettant fin à la première guerre mondiale. Au programme, six traités: le Traité de Versailles du 28 juin 1919 entre les alliés et l'Allemagne, le Traité de Saint Germain du 10 septembre 1919 avec l'Autriche, le Traité de Neuilly du 27 novembre avec la Bulgarie, le Traité de Trianon, du 4 juin 1920, avec la Hongrie, le Traité de Sèvres du 10 août 1920 avec la Turquie et le Traité de Rapallo du 12 novembre 1920 avec l'Italie et la Yougoslavie.

Respectés ou ignorés, tels furent les accords qui ont modelé l'Europe du XX^e siècle et porté les germes de la

Histoire fiction bien entendu. Rien de tout cela n'est arrivé. Le traité de

But de l'opération: amener des lycéens d'aujourd'hui à remonter le temps

seconde guerre mondiale. Avec eux quatre empires européens considérables, l'empire allemand, l'empire austro-hongrois, l'empire turc et, pour d'autres raisons, l'empire russe ont disparu, mais leur écho dans l'Europe de 1997 se fait toujours entendre.

16 février 1997, Burwell House, Cambridge: 35 lycéens venus de six pays, Danemark, Royaume-Uni, France, Slovaquie, Bulgarie et Allemagne, se retrouvent pour renégocier les traités de 1919-1920. Le but n'est pas de réécrire l'histoire mais d'aider les participants à mieux la comprendre en la leur faisant rejouer.

Le Hills Road Sixth Form College, à Cambridge, a demandé au Conseil de l'Europe de l'aider à recruter des équipes dans d'autres pays. Outre le Royaume-Uni, cinq pays ont relevé le défi. Les participants étaient censés connaître la langue anglaise retenue pour l'exercice, avoir une bonne connaissance générale de l'histoire européenne et s'intéresser en particulier à l'histoire du XX^e siècle. Pour le reste chaque pays était libre d'opérer la sélection à sa guise. C'est ainsi que le Danemark, la France et l'Allemagne ont privilégié des équipes regroupant les meilleurs élèves d'une même classe ou d'une même école. Les candidats du pays hôte étaient tous élèves du Hills Road Sixth Form College. La Bulgarie pour sa part a effectué une présélection par voie de concours entre deux des meilleures écoles de Sofia. Enfin la Slovaquie a préféré organiser un concours national.

Au total une cinquantaine d'élèves se sont retrouvés pour trois jours à Cambridge, du 16 au 19 février 1997, afin de renégocier les traités de 1919. Cet exercice avait naturellement nécessité au préalable un sérieux travail dans leurs écoles d'origine sur le

contenu des traités en question, mais aussi sur les causes et les conséquences de la guerre, sur les rapports de forces à l'issue du conflit et sur l'état d'âme des populations au lendemain de la guerre.

Pour corser l'exercice, un rôle a été attribué à chaque équipe par tirage au sort. C'est ainsi que les Etats Unis étaient incarnés par l'équipe danoise, la France par celle de Grande Bretagne, l'Italie par la France, le Royaume Uni par l'Allemagne, la Serbie par la Slovaquie, la Tchécoslovaquie par le Royaume-Uni, la Pologne par le Royaume-Uni également et la Grèce par la Bulgarie. Tout au long du jeu, les équipes de négociateurs devaient en référer à leurs gouvernements pour demander des instructions ou obtenir leur accord sur l'état d'avancement des négociations. Ces gouvernements étaient le plus souvent des lycéens restés au pays et joints par télécopie. Ces derniers ne se sont pas privés de refuser les conclusions provisoires qui leur étaient soumises et de renvoyer leurs négociateurs à la table des discussions.

Cet exercice purement abstrait à première vue a cependant permis de soulever des questions que les élèves ont du mal à appréhender de façon théorique. A quoi servent les responsables politiques et les diplomates? Que signifie négocier? Suffit-il de défendre les intérêts de son pays pour aboutir? Le camp des vainqueurs a-t-il toujours raison? Comment négocier avec les alliés? Avec les adversaires? Qu'est-ce que la politique internationale? De quoi faut-il tenir compte en dehors du simple rapport de force pour aboutir à des solutions viables?

L'exercice a fait comprendre aux lycéens qu'il ne suffit pas d'être vainqueur pour avoir raison, mais

également que toutes les parties à un conflit ou à des négociations ont des intérêts qui s'imbriquent de manière complexe. Un exemple: Que faire, en 1919, des prisonniers de guerre russes? Les renvoyer dans leur pays désormais communiste? Accorder à ceux qui le souhaitent l'asile politique en France? Et dans ce cas, pourquoi la France? Confrontés à cette question de *Realpolitik*, les lycéens ont réagi en quasi professionnels: les expédier tous en Australie.

L'intérêt premier d'un tel jeu est de faire toucher du doigt la complexité des relations internationales. En deuxième lieu, cela permet aux lycéens de s'initier aux imbrications politiques et culturelles de l'Europe. En plaidant le rôle de la Grèce, par exemple, les lycéens bulgares ont brillamment su endosser l'habit d'un voisin. La réussite de cette première est telle que l'Allemagne envisage déjà un exercice du même ordre autour du traité de Westphalie conclu en 1648 entre l'Empire, les Etats allemands, la France et la Suède. ■

Contact:

Carole Reich
(Tél. +33 (0)3 88 41 22 45)

Dans le prochain numéro:

- Le projet «Education à la citoyenneté démocratique»;
- La Déclaration finale du projet «Démocratie, Droits de l'Homme, Minorités»;
- Livres en bref.

Un enseignement secondaire pour l'Europe

Le projet du Conseil de l'Europe sur ce thème, qui s'est achevé en décembre 1996, a permis deux choses: de dresser un panorama complet de l'enseignement secondaire dans l'Europe d'aujourd'hui et de donner à cet enseignement une dimension européenne.

Lors du symposium de lancement à Bruxelles en 1991, le projet, mis sur pied par le CDCC l'année précédente, disposait du soutien actif de vingt-cinq Etats. Au moment de la Conférence de clôture à Strasbourg, s'étaient joints entre-temps au projet les nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe et plusieurs pays observateurs.

Durant ces cinq années, le projet s'est développé suivant deux axes. Le premier, de caractère général, a consisté à recenser et à décrire les problèmes de l'enseignement secondaire en Europe.

Entre juin 1992 et avril 1996, une série de symposiums ont eu lieu sur les thèmes suivants: «Objectifs et finalités de l'enseignement secondaire», «Démocratisation et réforme de l'enseignement secondaire en Europe centrale et orientale», «L'école dans la

communauté locale: autonomie et responsabilité», «Contenus et méthodes dans l'enseignement secondaire», «Législations scolaires: dialogue sur les réformes en Europe centrale et orientale», «La formation des professeurs de science et technologie», «Réformes éducatives en Europe centrale et orientale: processus et bilan», «Certification des élèves, évaluation des systèmes et politiques éducatives», «Compétences clés en Europe» et «Le développement des ressources humaines pour l'enseignement secondaire en Europe: enseignants et non-enseignants».

Problèmes communs et solutions

La publication de vingt-trois guides nationaux offrant un panorama quasi-complet de la situation a été suivie de la rédaction d'un ouvrage de synthèse permettant la comparaison, à partir de descriptions succinctes, des divers systèmes nationaux, afin d'évaluer les problèmes communs entre les systèmes et les réformes en cours. A côté de ce premier volet général, un second volet était plus spécifiquement consacré à l'introduction de la dimension européenne dans l'enseignement secondaire.

Une douzaine de monographies a ainsi été publiée décrivant des expériences concrètes ou des exemples de sujets d'études mettant en évidence la dimension européenne. Dans ce cadre ont été traités notamment les clubs européens, le projet Ozone, le programme Fax!, le projet mer Baltique, et les classes Villette. De nombreux dossiers pédagogiques, permettant l'introduction concrète de la dimension européenne dans la pratique éducative, ont été réalisés sur les questions d'environnement, de migration, de révolution industrielle, des droits de l'homme, de l'économie et de la citoyenneté. Un rapport de synthèse



couvrant les différents aspects de cette problématique a aussi été publié.

En 1991, un réseau de correspondants nationaux responsables des liens et échanges scolaires a été mis sur pied. Ces liens et échanges ont pris peu à peu une importance plus grande que prévue lors de l'élaboration du projet et les correspondants se réunissent une fois l'an pour discuter des différents problèmes que posent ces échanges.

Le Vade-mecum des liens et échanges scolaires en Europe, paru en 1993, a fait la synthèse de ces travaux. Les enseignants tiennent une place stratégique dans ces échanges et le réseau s'est interrogé sur les innovations pédagogiques à introduire dans leur formation. Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un cadre de formation comprenant des modules spécifiques pour la gestion des liens et échanges transeuropéens.

En outre, depuis 1991, le programme du Conseil de l'Europe pour la formation continue des enseignants met l'accent sur la dimension européenne de l'enseignement secondaire, notamment dans les enseignements de la



géographie, de l'histoire et de la littérature. L'action du Conseil de l'Europe pour le développement des liens et échanges scolaires a été fortement encouragée par une Résolution des ministres de l'Éducation des pays membres adoptée en 1994.

La réforme, oui – mais comment?

A travers le projet «Un enseignement secondaire pour l'Europe» il s'agissait pour le Conseil de l'Europe de communiquer aux jeunes les connaissances, les savoir-faire et l'état d'esprit dont ils auront besoin pour relever les défis majeurs de la société européenne; de les préparer à des études supérieures, à la mobilité, au travail et à la vie quotidienne dans une Europe démocratique, multilingue et multiculturelle; enfin de leur faire prendre conscience de leur patrimoine culturel commun et de leurs responsabilités communes en tant qu'Européens.

Au terme de ce projet, il apparaît que tous les Etats européens sont engagés dans des réformes permanentes de leur système d'enseignement secondaire. Il est clair cependant que les



modèles traditionnels de réforme sont en crise. En effet, aucun des quarante-sept pays membres du CDCC ne propose un processus de réforme qui puisse avoir valeur de modèle européen, alors que l'on constate, malgré les grandes différences de structures et de traditions éducatives, une très grande similitude de bon nombre des problèmes rencontrés.

L'évaluation des élèves et des systèmes de formation, le degré de centralisation du système éducatif, le contenu et le sens de la notion de culture générale, le rôle de l'Etat, la place de l'enseignement dans l'économie de marché, sont autant de questions clés sur lesquelles les Etats ont des points de vue bien différents.

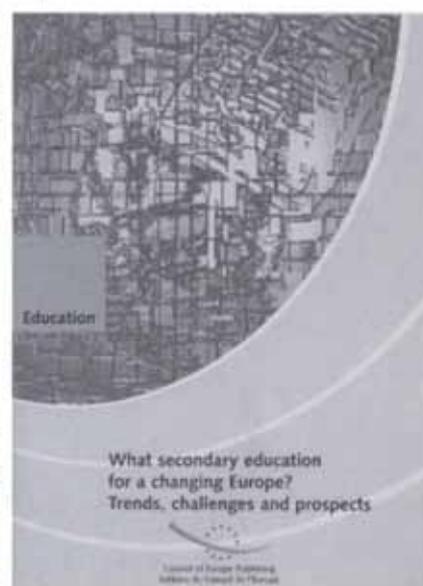
La voie à suivre

Le projet insiste sur la nécessaire dimension européenne de l'enseignement mais n'impose à aucun moment de définition a priori de cette dimension. En fait, elle peut s'appliquer à la méthode, au contenu ou à la structure même de l'enseignement car les problèmes communs doivent amener une réflexion commune. A terme, il est probable que les pays aborderont ces

problèmes de la même manière et adopteront un langage commun et même que les politiques éducatives nationales convergeront hors de tout système unique et sans la contrainte de textes normatifs.

Tout dépend du contexte et le contenu des enseignements secondaires ne peut tout simplement pas être enfermé dans un moule supranational. D'autres personnes dans d'autres pays pensent autrement et il est essentiel de connaître leurs idées et de les accepter.

Aujourd'hui il reste à diffuser et à exploiter dûment les résultats du projet «Un enseignement secondaire pour l'Europe». Il faut pour cela achever la publication des ouvrages prévus, donner au projet des suites politiques sous forme de résolutions et de recommandations, diffuser efficacement les résultats (traductions et publications pour les spécialistes et le grand public, organisation de séminaires nationaux) et enfin rester attentif aux innovations dans les différents secteurs de la politique éducative. ■



Contact:
Jean-Pierre Titz
(Tél. +33 (0)3 88 41 26 09)

Vers une démocratie interculturelle

Le Conseil de l'Europe est une véritable ruche qui produit des idées novatrices dans de multiples secteurs excepté la défense. C'est certainement un lieu stratégique pour apprendre de quel côté souffle le vent dans le domaine de l'éducation et de la culture qui sont de plus en plus perçues comme le fondement de la sécurité démocratique et de la cohésion sociale.

C'est ce qu'a montré la conférence tenue à Strasbourg en mai dernier, qui a marqué la fin d'un projet de quatre ans sur «*Démocratie, Droits de l'Homme, Minorités: les aspects éducatifs et culturels*».

Ce projet est à l'origine de plusieurs séminaires, études de cas, publications et activités, auxquels ont pris part de nombreux jeunes et qui étaient tous axés sur la gestion de la diversité. La conférence s'est terminée par une Déclaration finale de huit pages approuvée par les quelques 160 participants. Cette déclaration clarifie le concept d'une démocratie interculturelle fondée sur la reconnaissance des droits et des devoirs des communautés culturelles qui sont en interaction les unes avec les autres.

Le multiculturalisme caractérise l'Europe depuis des temps immémoriaux, mais il s'est accentué de manière inattendue ces dernières années sous l'effet «*boomerang*» du colonialisme (Antonio Perotti) et en raison de la grande mobilité des voyageurs et des immigrants, facilitée par la rapidité des moyens de communication, de l'effondrement des barrières politiques et idéologiques et de la liberté de circulation au sein des Etats membres de l'Union européenne.

Ce phénomène, qui semble devoir prendre de l'ampleur, a accéléré l'interpénétration des religions, des langues, des modes de vie, des coutumes, des revendications et des attentes des groupes majoritaires et minoritaires vivant côte à côte.

Il a déclenché parfois des guerres cruelles, comme chacun sait, et continuera de créer des tensions dans diverses régions du monde tant que l'on ne résoudra pas les problèmes théoriques et pratiques en cause. La Déclaration finale propose une solution fondée sur la reconnaissance de l'identité culturelle, des communautés culturelles et des nationalités multiples, qui sont des éléments essentiels d'une démocratie moderne caractérisée par sa dimension interculturelle.

La conférence a été ouverte par M. Daniel Tarschys, Secrétaire général, qui, citant Alain Touraine, a souligné la nécessité pour les individus et les groupes de «*vivre ensemble, égaux et différents*». Parmi les principaux intervenants figuraient notamment M. Ion Caramitru (ministre roumain



Etienne Grosjean, Thérèse Mangot et Raymond Weber, menant le débat sur le texte de la Déclaration finale.



Experts intervenus le 3^e jour de la Conférence finale, le 23 mai 1997.

De gauche à droite: Khaled Fouad Allam, Outi Ojala, l'ambassadeur Alvaro Guerra (président), Predrag Matvejevic, Jean Hurstel et Roger Hill

de la Culture), l'Ambassadeur Alvaro Guerra (Comité des Ministres), M^{me} Margaretha Ostern (présidente du CDCC), M^{me} Joséphine Verspaget (Assemblée parlementaire), M. John Evans (Comité des Régions de l'UE), M. Anthony de Giovanni (CPLRE), MM. Predrag Matvejevic, Antonio Perotti, François Audigier, César Birzéa, Roger Hill, Jean Hurstel, M^{me} Outi Ojala, M. Khaled Fouad Allam, M^{me} Thérèse Mangot (chef du projet), M. Etienne Grosjean (rapporteur général) et M. Raymond Weber (qui a clôturé la conférence).

Cette Déclaration finale n'est pas un instrument juridique et n'a pas d'effet contraignant sur les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle n'en est pas moins un document important, étayé

par les résultats d'un projet interdisciplinaire bien coordonné auquel ont participé plusieurs pays.

Elle innove en réactualisant notre conception et notre pratique de la démocratie. Si on lui donne suite, on parviendra peut-être à relâcher les tensions causées par l'exclusion sociale et à trouver une solution aux conflits ethno-culturels qui sont devenus la source la plus fréquente de violence politique dans le monde et qui, malheureusement, ne montrent aucun signe d'apaisement. ■



Contact:

Michela Cecchini ou Emilie Georges
(Tél. +33 (0)3 88 41 20 54 ou 41 24 33)

Conseil de l'Europe/UNESCO: une convention conjointe pour la reconnaissance des qualifications

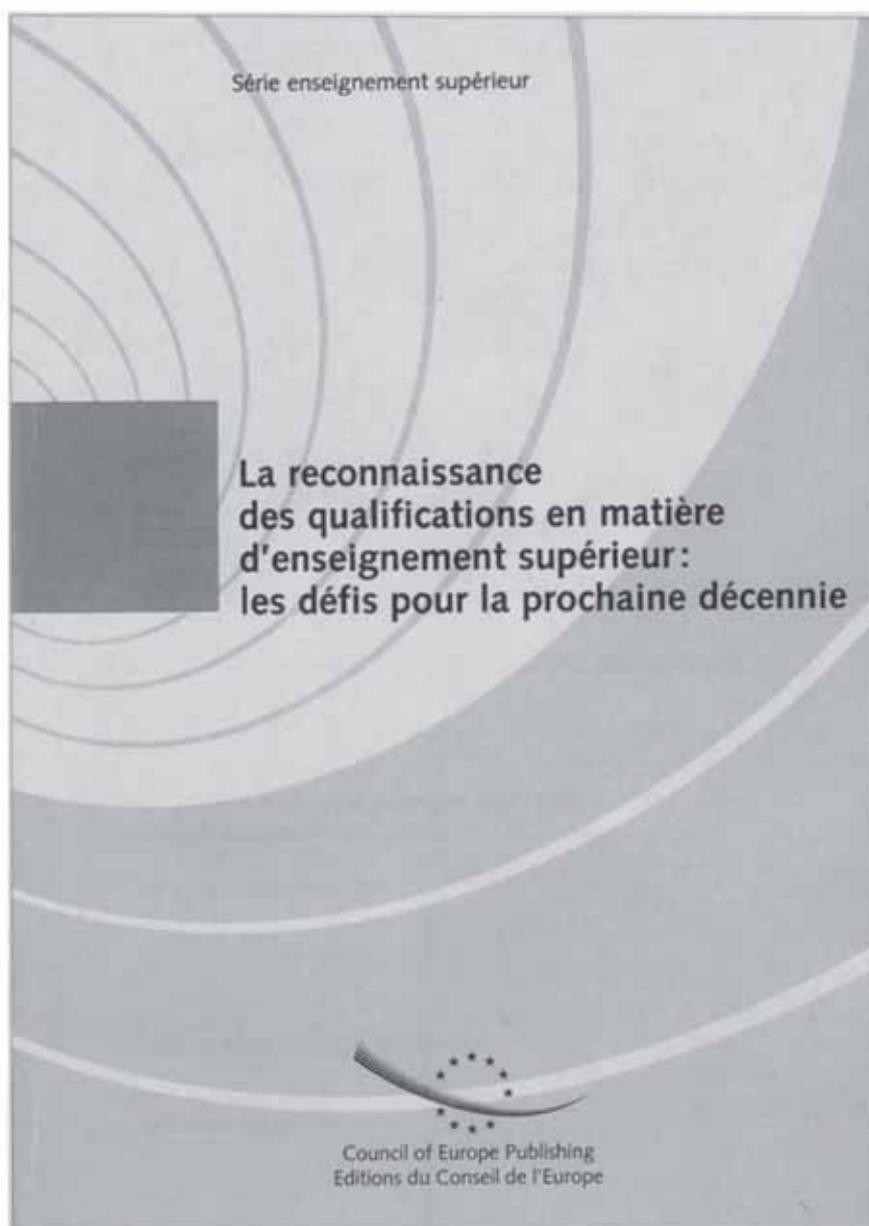
Pour simplifier la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur et rendre plus transparent l'ensemble du processus, une convention unique et mise à jour a été adoptée à Lisbonne le 11 avril 1997 par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Trente-quatre pays ont déjà signé cette convention qui entrera en vigueur après cinq ratifications.

Certaines conventions plus anciennes du Conseil de l'Europe portaient sur la reconnaissance mutuelle des qualifications donnant accès ou obtenues à l'université. Ainsi, les personnes ayant des qualifications des Etats signataires pouvaient-ils commencer leurs études dans leur pays et les poursuivre ou les terminer à l'étranger. Cependant, la plupart de ces textes datent des années 50 et 60 et l'enseignement supérieur a évolué et s'est diversifié entre-temps.

Il existe maintenant des filières universitaires et non-universitaires, ainsi que de nombreux établissements privés de statuts différents. En outre, l'élargissement du Conseil à de nouveaux membres a accru la diversité des systèmes nationaux d'enseignement supérieur. Aux cinq textes spécifiques du Conseil de l'Europe s'est ajouté en 1979 la convention de l'UNESCO, applicable aux pays de sa « Région Europe » qui comprend en fait plusieurs pays non-européens comme le Canada, les Etats-Unis et Israël.

Quand une différence est-elle «substantielle» ?

Face à la multiplicité des conventions et aux mutations de l'enseignement supérieur, un nouveau texte actualisé s'imposait. Fin 1992, le Conseil proposait à l'UNESCO l'élaboration d'une convention commune qui simplifierait et clarifierait la situation, tout en permettant une économie de moyens et d'efforts. Une étude de faisabilité ayant



confirmé l'opportunité d'un tel texte, le comité des Ministres du Conseil de l'Europe et le Comité régional pour l'Europe de l'UNESCO donnèrent le feu vert.

Le texte fut alors mis au point par un groupe d'experts en liaison avec le réseau européen des centres nationaux d'information sur la reconnaissance et la mobilité universitaires (ENIC), dont

le Conseil de l'Europe et l'UNESCO assurent conjointement le fonctionnement depuis 1994. En collaboration avec le comité spécifiquement créé à cette fin, le réseau ENIC a maintenant la charge de veiller à l'application de la nouvelle convention.

Aux termes de ce texte, les signataires s'engagent à reconnaître les qualifications délivrées par leurs partenaires à un niveau équivalent aux qualifications nationales correspondantes, à moins qu'ils puissent démontrer une différence substantielle entre elles. Ce critère de différence substantielle, qui est laissé à l'appréciation de chaque pays membre, peut porter notamment sur les écarts entre durées d'études, à diplômes officiellement équivalents. Tout refus de reconnaissance devra être dûment motivé, et les signataires doivent faire connaître de façon explicite ce qu'ils entendent par «différence substantielle».

Obligation et non option

En soulignant que la reconnaissance n'est pas une option mais une obligation de principe, en mettant en place des procédures transparentes afin, notamment, de traiter les demandes dans des délais raisonnables, la nouvelle convention devrait encore faciliter la mobilité des étudiants européens et leur acquisition de diplômes étrangers.

À l'heure actuelle, à côté des initiatives individuelles (non recensées), 170 000 étudiants profitent du système d'échanges de l'Union européenne, Erasmus, pour étudier hors de leur pays. Ils n'étaient que 3000 lors du lancement de ce système il y a dix ans.

En outre, 2000 étudiants et 800 enseignants font de même grâce au programme NORDPLUS (qui concerne le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède), tandis que le

système CEEPUS, appliqué en Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie, offre des facilités similaires à 800 étudiants de ces pays.

Au 22 janvier 1998, la convention du Conseil de l'Europe / UNESCO était signée par les pays suivants: Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, France, Géorgie, Allemagne, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Slovénie, Suède, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Ukraine, Etats-Unis, Moldova, Autriche, Italie, Canada, Royaume-Uni, Israël et Finlande. ■

Contact:
Sjur Bergan
(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 43)

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse: <http://culture.coe.fr> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement scolaire et extrascolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans celui de la culture et du patrimoine culturel.

Tous les agents du Service de l'éducation (y compris l'enseignement scolaire et extrascolaire, les langues vivantes, l'enseignement supérieur et la

recherche) peuvent être contactés par fax aux numéros: +33 (0)3 88 41 27 88 / 27 06.

L'adresse postale est la suivante:
c/o Direction de l'Enseignement, de la Culture et du Sport, Conseil de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex, France.

La structure de l'adresse e-mail est l@ même pour tous les @gents: prénom.nom@coe.fr (par exemple sophie.lobey@coe.fr).

Formation des enseignants: la dimension européenne

Depuis 1969 plus de 20 000 enseignants ont participé, hors de leur pays, à des stages de formation continue organisés par le Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC).

«Les musées comme ressource pour enseigner l'histoire», tel était l'intitulé du stage qui s'est tenu du 9 au 14 mars dernier à Stockholm (Suède) à l'invitation de l'université d'Uppsala et auquel ont participé 20 enseignants d'histoire

et formateurs d'enseignants. A partir de l'idée simple que les musées permettent de compléter et d'illustrer les informations véhiculées par les manuels scolaires, il s'agissait d'étudier le meilleur moyen de mettre en pratique cette idée.

Ainsi ce stage se proposait de répondre à des questions aussi concrètes que: dans quels domaines les musées sont-ils très utiles comme auxiliaires d'enseignement? Comment exploiter au mieux en

classe les impressions et les informations recueillies lors des visites de musées? Que peut-on attendre d'une visite du musée, qu'on ne pourrait obtenir au travers de manuels ou d'autres approches de l'enseignement de l'histoire?

Ce stage d'Uppsala n'est qu'un exemple des nombreux stages organisés en 1997 dans plusieurs pays européens et couvrant presque tous les domaines d'enseignement. Depuis 1990, quelque 900 professeurs et formateurs d'enseignants, contre 400 environ les années précédentes, suivent chaque année des stages qui non seulement les aident à mieux remplir leur mission mais les rapprochent aussi des enseignants d'autres pays, leur offrant l'occasion de comparer les situations et les approches pédagogiques et d'apprendre les uns des autres. Ces stages ont aussi le mérite de faire connaître les dernières orientations et idées sur les thèmes prioritaires du Conseil de l'Europe que sont les langues vivantes, l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'enseignement de l'histoire.

C'est ainsi, par exemple, que dans le domaine de l'histoire, des stages ont été organisés pour des enseignants de pays ayant appartenu autrefois à l'empire d'Autriche-Hongrie. A ces stages nationaux ouverts par les pays organisateurs à des professeurs et des formateurs d'autres Etats s'ajoutent les quatre séminaires annuels de Donaueschingen gérés conjointement par le Land de Bade-Wurtemberg et le Conseil de l'Europe.

Les deux premiers séminaires de 1997 ont été consacrés aux classes du patrimoine européen, en mai, et l'éducation à la citoyenneté démocratique, en juin. Les deux autres ont porté sur les femmes dans l'Europe du XX^e siècle (octobre) et les jeux éducatifs à l'école (novembre).

Participants au stage «La démocratie à l'école» en juin dernier, savourant, le temps d'une flânerie, le charme des rues et des petites places de Donaueschingen.



Dans le courant du premier semestre 1998, la *Staatliche Akademie für Lehrerfortbildung* (créée à Donaueschingen par M. Roman Herzog, alors Ministre régional de l'Education et aujourd'hui Président de l'Allemagne) accueillera et coorganisera un stage intitulé «Comment réussir un séminaire européen de formation» (mai) et un autre stage à l'intention de chefs d'établissement et d'enseignants sur «les

mouvements de population au XX^e siècle et leur impact sur la vie scolaire» (juin).

Pour l'ensemble des stages, les offres et les candidatures sont centralisées par un réseau de correspondants, un dans chaque pays membre du CDCC. Les frais de séjour sont pris en charge par le pays hôte et les frais de voyage par le Conseil de l'Europe. Tous les participants s'engagent, en retour, à

rédiger un rapport de stage et à l'adresser aux organisateurs et à leurs autorités, mais aussi à mettre en pratique la formation qui leur a été dispensée et à en faire la plus large publicité possible dans leur pays. ■

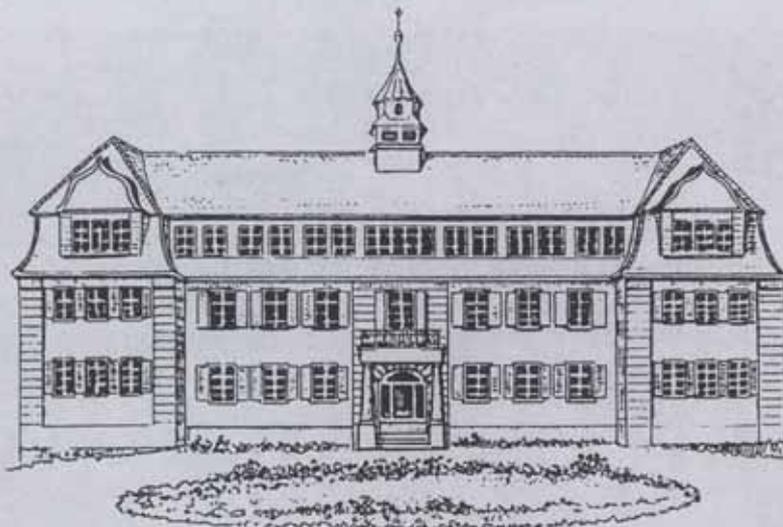
Contact:

Verena Taylor ou
Claude Parvé-Puydarrieux
(Tél: +33 (0)3 88 41 23 12 ou 41 26 21)

“Interdisciplinary Approach to Education for Democratic Citizenship”

76th European Teachers' Seminar
Donaueschingen, Germany, 16-21 June 1997

Report



Council for Cultural Co-operation
In-Service Training Programme for Teachers

Départs

M. Maitland Stobart, directeur adjoint de l'Éducation, de la Culture et du Sport et chef du Service de l'éducation, a pris sa retraite du Conseil de l'Europe à la fin de 1997, après trente-six ans de service actif. M. Klaus Eichner, président du comité de l'éducation a conclu son discours d'adieu en ces termes:

«Avec un pragmatisme très britannique, Maitland privilégie les activités internationales en matière d'éducation bien enracinées à la base. En effet, en pédagogue passionné, il est avant tout soucieux des besoins de l'individu. Il a toujours été attaché aux valeurs clés que sont la solidarité, la compassion, l'ouverture d'esprit, la tolérance et le courage civil.

Je ne crois pas que Maitland s'imagine à la fin d'une odyssée mais, comme il faisait référence récemment à *Ulysses* de Lord Alfred Tennyson, il ne manque sûrement pas de méditer sur le passé, le présent et l'avenir. Voici alors les vers appropriés du célèbre poète anglais:

*«...I am become a name;
For always roaming with a hungry heart
Much have I seen and known: cities of men
And manners, climates, councils, governments,
Myself not least, but honoured of them all;*

*«...that which we are, we are;
One equal temper of heroic hearts,
Made weak by time and fate, but strong in will
To strive, to seek, to find and not to yield.»*

Maitland n'aime pas le mot «retraite» car il continuera de servir la cause européenne par d'autres moyens. Il va nous quitter mais il approuve certainement ce que dit John Donne: «*No man is an island, entire of itself; every man is a piece of the Continent, part of the main.*»

M^{me} Antonietta De Vigili a aussi pris sa retraite après trente-six ans de service ; elle s'est surtout consacrée à l'apprentissage et à l'enseignement des langues, section dont elle avait la responsabilité, et elle a eu l'heureuse surprise durant une petite fête d'adieu au *Restaurant*

bleu, de recevoir un *Festschrift* de soixante-dix-neuf pages, dont bon nombre ont été remplies par les experts avec lesquels elle a travaillé.

La préface de Maitland Stobart mérite d'être citée: «Notre Organisation a toujours eu la conviction que pour se connaître et se comprendre, vivre et travailler ensemble, les peuples européens doivent apprendre les langues des uns et des autres. Les résultats de nos projets sur les langues vivantes reflètent la vision, le dur travail et l'engagement d'un groupe d'experts dévoués et d'un Secrétariat tout aussi dévoué qui ont travaillé ensemble pendant une période de temps exceptionnellement longue. Antonietta De Vigili a été littéralement le moteur et l'âme de nos projets successifs et sa résolution sans faille ainsi que son enthousiasme indéfectible ont été un facteur essentiel de leur incontestable succès».

M^{me} Antonietta De Vigili
dans son bureau au Conseil de l'Europe, 1996.

